Accusé de réception en préfecture
021-242100410-20230324-DM20230323_26-DE
Date de télétransmission : 24/03/2023
Date de réception préfecture : 24/03/2023

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 23 mars 2023

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 16 mars 2023

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 86
Nombre de membres en exercice : 86

Nombre de présents participant au vote : 69
Nombre de procurations : 16

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN
Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Nathalie KOENDERS
Monsieur Rémi DETANG
Madame Sladana ZIVKOVIC
Monsieur Jean-François DODET
Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Jean-Patrick MASSON
Monsieur François DESEILLE
Monsieur Dominique GRIMPRET
Madame Danielle JUBAN
Monsieur Jean-Claude GIRARD
Monsieur Philippe LEMANCEAU
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN
Monsieur Antoine HOAREAU
Monsieur Nicolas BOURNY
Madame Céline TONOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Madame Brigitte POPARD
Madame Océane CHARRET-GODARD
Monsieur Denis HAMEAU
Monsieur Guillaume RUET
Monsieur Laurent GOBET
Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Kildine BATAILLE
Monsieur Christophe AVENA
Madame Stéphanie VACHEROT
Monsieur Marien LOVICHI
Monsieur Christophe BERTHIER
Monsieur Georges MEZUI
Monsieur Massar N'DIAYE
Monsieur Jean-François COURGEY
Monsieur Emmanuel BICHOT
Madame Caroline JACQUEMARD
Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Céline RENAUD
Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Bruno DAVID
Madame Laurence GERBET
Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur David HAEGY
Monsieur Léo LACHAMBRE
Monsieur Samuel LONCHAMPT
Madame Bénédicte PERSON-PICARD
Madame Catherine VICTOR
Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Anne PERRIN-LOUVRIER
Monsieur Gaston FOUCHERES
Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-Marc RETY
Madame Catherine PAGEAUX
Monsieur Didier RELOT
Madame Monique BAYARD
Monsieur Philippe SCHMITT
Madame Isabelle PASTEUR
Monsieur Frédéric GOULIER
Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Adrien GUENE
Madame Noëlle CAMBILLARD
Monsieur Cyril GAUCHER
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX
Monsieur Stéphane WOYNAROSKI

Membres absents :

Monsieur Patrick CHAPUIS

Monsieur Thierry FALCONNET pouvoir à Monsieur François REBSAMEN
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
Madame Nadjoua BELHADEF pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM pouvoir à Madame Dominique MARTIN-GENDRE
Madame Lydie PFANDER-MENY pouvoir à Monsieur Denis HAMEAU
Madame Claire VUILLEMIN pouvoir à Monsieur Jean-Philippe MOREL
Madame Stéphanie MODDE pouvoir à Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Lionel SANCHEZ pouvoir à Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Patrick AUDARD pouvoir à Madame Brigitte POPARD
Madame Hana WALIDI-ALAOUI pouvoir à Monsieur Léo LACHAMBRE
Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Jean DUBUET pouvoir à Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Jean-marc GONÇALVES pouvoir à Madame Céline TONOT
Monsieur Patrick BAUDEMENT pouvoir à Monsieur Alain DE MACEDO
Madame Catherine GOZZI pouvoir à Monsieur Rémi DETANG
Madame Céline RABUT pouvoir à Monsieur Jean-François DODET

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC
Plan vélo 2023 - 2030

Le Plan vélo 2023 – 2030 s'inscrit dans une politique de planification plus globale. Le PLUi-HD définit la stratégie de la métropole en matière d'urbanisme, d'habitat et de mobilité pour les prochaines années. La définition et l'application de cette stratégie ont un impact direct sur l'usage du vélo : distances des déplacements, stationnement dans les logements, hiérarchisation des modes de transport, etc.

Les nombreux aménagements réalisés, l'établissement d'un schéma directeur des aménagements cyclables en 2004, la mise en place de deux lignes de tramway et le passage en communauté urbaine puis métropole ont permis de repositionner le vélo comme mode de transport au sein du territoire et de positionner Dijon à la 2ème place des villes cyclables en 2017 dans sa catégorie.

Avec l'ambition de rester exemplaire sur le sujet, Dijon métropole fait le choix d'investir massivement et stratégiquement en faveur des cyclistes.

Le but est de permettre au plus grand nombre de se déplacer à vélo sur le territoire de la métropole, tant pour les trajets quotidiens utilitaires, le cyclotourisme que pour la cyclologistique. Pour atteindre l'objectif, inscrit dans le PLUi-HD, de 12 % de part modale vélo à l'horizon 2030 (3% en 2016), il est nécessaire de rassurer en sécurisant les nombreux usagers prêts à utiliser le vélo si des aménagements importants sont réalisés.

Ce Plan vélo permet de hiérarchiser le réseau en identifiant des axes structurants prioritaires destinés à être des axes à haut niveau de service. Il traite l'ensemble des leviers en matière de vélo utilitaire en donnant les ambitions et les préconisations à suivre :

- Aménagements : la hiérarchisation du réseau routier est primordiale. Des axes structurants prioritaires sont identifiés pour former une « étoile » autour Dijon afin d'offrir des liaisons sécurisées et efficaces pour les cyclistes entre Dijon et chaque commune de la métropole. Des axes secondaires sont également identifiés afin de créer des liaisons intercommunales hors Dijon et des liaisons inter-quartiers à Dijon. Ces axes devront être aménagés par des pistes cyclables séparées de la chaussée automobile et des trottoirs. En complément, le reste de la voirie doit être apaisée en limitant la vitesse à 30 km/h ou moins et en réduisant le flux motorisé à moins de 4 000 véhicules/jour.

- Stationnement : la métropole poursuivra le développement de l'offre de stationnement vélos sécurisés en lien avec l'intermodalité. Des zones à enjeux ont été identifiées telles que les zones d'activités et les quartiers d'habitat collectif. Toutefois, le déploiement de stationnement vélo dans ces zones ne relèvent pas que de la collectivité mais également des promoteurs, des bailleurs et des entreprises. En complément, le déploiement de nouveaux arceaux par chaque municipalité est nécessaire. Sur le sujet du stationnement, Dijon métropole peut accompagner les communes, les promoteurs, les bailleurs et les entreprises.

- Les services vélos : le maintien voire le développement des services et leur complémentarité permettront d'accompagner les choix modaux. La diversification du service DiviaVélo en renouvelant et diversifiant la flotte de vélos permettra d'élargir le public touché. Le développement de services annexes accompagnera et favorisera la pratique du vélo : calculateur d'itinéraire, ateliers d'auto-réparation, vélo-école (apprentissage et/ou conseils pour faire du vélo en ville), etc. L'implication de l'ensemble des acteurs est nécessaire.

- La communication/sensibilisation : elle est essentielle pour diffuser la culture vélo et dépend également de nombreux acteurs. L'objectif est d'assurer une régularité des événements et de renouveler la forme des actions sur trois sujets privilégiés :

- La sensibilisation des enfants,

- Prévenir les accidents auprès des cyclistes mais aussi des automobilistes,
- Faire connaître les services et les aménagements,

Dijon métropole vise à développer la pratique du vélo au détriment de « l'autosolisme ». Ce Plan vélo donne donc les clés pour favoriser la pratique du vélo sans dégrader la marche à pied, en lien avec les transports collectifs mais en réduisant la place de l'automobile.

Le Conseil,
après en avoir délibéré, décide :

- d'approuver le projet de Plan vélo 2023 – 2030 de Dijon métropole ;
- d'autoriser Monsieur le Président à procéder si nécessaire, à des adaptations ne remettant pas en cause les principes exposés dans le document.

Scrutin	Pour : 74	Abstention : 11
	Contre : 0	Ne se prononce pas : 0
	Dont 16 procuration(s)	

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN